

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

**Le 19 octobre,
AESH en grève !**



Toutes les raisons de poursuivre et amplifier la mobilisation !

L'intersyndicale nationale FSU, CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, SNALC, SNCL-FAEN et SUD éducation appellent les AESH à une nouvelle journée de grève le mardi 19 octobre.

Les mobilisations des AESH, ainsi que les interventions des organisations syndicales, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur les salaires des AESH et à concéder une avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique.

C'est un élément qui doit permettre de supprimer les inégalités de traitement selon les académies. Mais elle ne répond pas aux revendications immédiates d'une **réelle revalorisation salariale**, de **création d'un corps de fonctionnaires** et d'**amélioration des conditions de travail**, notamment avec l'**abandon des PIAL**, le recours généralisé aux notifications mutualisées.

Ces revendications restent pleinement d'actualité.

Les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse

des salaires des AESH. Le choix de l'indice majoré plancher 335, quasiment au niveau du SMIC, est en deçà des annonces de la ministre de la transformation et de la Fonction publiques qui cite l'indice 337 a minima pour les fonctionnaires de catégorie C.

La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et sera rattrapée par l'inflation. C'est inacceptable.

Si l'action syndicale a permis que toutes les années d'AESH ou d'AED-AVS soient prises en compte lors du classement dans la nouvelle grille, ce n'est pas le cas des années sous contrat aidé (CUI CAE – PEC).

Les discussions sur le temps de travail des AESH vont être réouvertes fin septembre. Les premières pistes avancées par le ministère pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont toujours pas acceptables. La multiplication des contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du temps scolaire ne répond aucunement aux attentes des AESH ni aux missions pour lesquelles ils.elles se sont engagé.e.s. Ce projet est contraire à l'exigence de pleine reconnaissance du métier d'AESH dans les écoles et établissements scolaires.

La généralisation des PIAL à cette rentrée scolaire est un pas de plus dans la mutualisation des moyens. Les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels en leur imposant de suivre davantage d'élèves et d'intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées.



Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT éduc'action, SNALC, SUD éducation et SNCL-FAEN jugent nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour :

- ✓ **augmenter les rémunérations** de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B
- ✓ leur garantir la possibilité de **contrats à temps complet** pour vivre dignement de leur travail
- ✓ **abandonner les PIAL** et la politique de mutualisation des moyens
- ✓ créer un **véritable statut de la Fonction publique** pour reconnaître le métier d'AESH ;
- ✓ donner accès à des **formations qualifiantes** à la hauteur des missions d'inclusion ;
- ✓ **recruter les AESH** qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Cette mobilisation doit se poursuivre avec tous les personnels dans les académies et les départements pour obtenir la satisfaction des revendications. Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN appellent les personnels à poursuivre les réunions dès la rentrée, à mener le débat avec les personnels, pour construire le rapport de force.

Elles appellent à faire du mardi 19 octobre une grande journée de grève et de mobilisation nationale.

Elles soutiennent toutes les initiatives pour développer la mobilisation dans l'action commune la plus large, sur la base de ces revendications.

Des temps de travail incomplets et des salaires de misère

Les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets. La quotité de travail moyenne est de 62%. Ainsi une AESH travaillant 24 heures par semaine est rémunérée à hauteur de 781€ par mois.

Au 1er septembre les AESH bénéficient d'une nouvelle grille de rémunérations. Mais avec un indice minimum fixé à 335, celle-ci va être à nouveau dépassée par la hausse du SMIC.

Des conditions de travail dégradées par les PIAL

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé les conditions d'exercice du métier. Les AESH sont désormais appelé-es à multiplier les accompagnements d'élèves et à intervenir dans plusieurs écoles et/ou établissements scolaires, de la maternelle jusqu'au lycée.

Il s'agit surtout d'imposer plus d'adaptabilité et de flexibilité aux personnels !

Une mission toujours exercée sans véritable statut

A défaut de l'existence d'un corps de titulaires visant à reconnaître la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap, les AESH sont condamnée-es à exercer **sous contrat**, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation.

On est encore très loin d'un véritable métier !

Le 19 octobre, AESH en grève !

